



Ville de Castelnaudary

Direction Urbanisme

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

**Matière** : 3 Domaine et Patrimoine

**Sous matière** : 3.3 Locations

**OBJET** : SITE ANDREOSSY : convention de mise à disposition au profit du Centre Hospitalier Jean-Pierre Cassabel

Décision N° 2024-149

## DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2018-83 du 12 avril 2018 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n° 5,

**Considérant** la demande du Centre Hospitalier Jean-Pierre Cassabel d'occuper des locaux du site Andréosy, 1 rue des Potiers (Bâtiment F), afin d'héberger des professionnels de la santé,

**Considérant** l'intérêt de la Commune de mettre à disposition des locaux au Centre Hospitalier Jean-Pierre Cassabel,

### DECIDE :

**ARTICLE 1** : de signer la convention de mise à disposition avec le Centre Hospitalier Jean-Pierre Cassabel.

**ARTICLE 2** : La convention est consentie pour une durée de 3 ans à compter du procès-verbal de réception des travaux de remise en état des logements. Au-delà, un avenant entre les parties déterminera les conditions et modalités de la prorogation.

**ARTICLE 3** : La convention est acceptée à titre gratuit eu égard aux investissements et aux travaux devant être réalisés par le Centre Hospitalier Jean-Pierre Cassabel, estimés à ce jour à 67 000.00 Euros, hors ameublement.

**ARTICLE 4** : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

**ARTICLE 5** : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnaudary, le 31 mai 2024,



Le Maire,

**Patrick MAUGARD**

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le 12 JUIN 2024

ID : 011-211100763-20240531-DEC2024149URBA-CC

